

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par délibération du 16 décembre 2022, approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 2 janvier 2023 et par la Ministre de l'Intérieur le 16 janvier 2023, no de référence 322/22/CR, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a confirmé:

- a) le règlement du 16 novembre 2022 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Ringel, « Schousterwee »;
- b) le règlement du 16 novembre 2022 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Heiderscheid, « Am Eewischteneck »;
- c) le règlement du 21 novembre 2022 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Merscheid, « Hauptstrooss »;
- d) le règlement du 25 novembre 2022 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Neunhausen, « an der Huert ».

Le texte intégral des règlements est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 20 janvier 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,



Date d'affichage: 20 janvier 2023